



# Référent harcèlement sexuel du CSE

Quel rôle en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ?

Formation présentielle – [inter](#)

**Enjeux** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la loi prévoit qu'un Référent prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes soit désigné parmi les membres du CSE, titulaires ou suppléants, quel que soit la taille de l'entreprise. Ce référent est chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés.

Ce référent a droit à une formation spécifique pour l'exercice de ses missions. Cette formation est financée par l'employeur. Le CSE peut également la prendre en charge sur son budget de fonctionnement.

Nous proposons un module de spécialisation pour l'accompagner et l'aider à accomplir ses missions.

## Public visé

Référent du CSE, membre de la CSSCT, membre du CSE

## Prérequis

Aucun prérequis nécessaire

## Objectifs

- S'approprier la réglementation en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Savoir réagir face à une demande d'un salarié, le recueil des faits et sa restitution
- Choisir les actions à mener vis à vis des autres élus et de la direction de l'entreprise

## Moyens et méthode pédagogiques

L'animation du stage de base sera fondée sur :

- **Une alternance d'exposés / mise en situation**

Ce, à partir d'une documentation remise aux participants

## Intervenant

L'animation de la journée sera effectuée par **un formateur confirmé** :

Myriam LIAOURACI, Consultante dans le domaine QSE, formatrice HSE et IPRP agréé par la Dirrecte depuis plus de quinze ans, ou

Laure GAERTNER, Sociologue, Consultante en santé au travail depuis 10 ans.

**Durée** 1 jour (7 heures)

**Horaires** 9h00 – 17h00

## Prix en inter

365 €/jour/participant

Tva 20% pour les entreprises

Exonéré de toutes charges pour les CSE ou les associations

## Dates

Mardi 1 février 2022

Mardi 5 avril 2022

Jeudi 23 juin 2022

Vendredi 14 octobre 2022

Lundi 12 décembre 2022

## Lieu

Paris / A distance

## Précisions

### complémentaires

Notre cabinet est agréé de façon continue **depuis 1987** en matière de formation de membres du CHSCT

Notre cabinet a un statut juridique de SCOP.

Notre cabinet n'a pas de liens privilégiés avec une organisation syndicale particulière.

# Programme

## Enjeux juridiques en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

- **Rappel des missions générales du CSE en matière de prévention des RPS intégrant les violences internes au travail**
- **Maîtriser les définitions et le périmètre du harcèlement sexuel et des agissements sexistes**  
*Analyse des articles concernés, dont les décrets de la loi « Avenir professionnel » du 05/09/2018*  
*Jurisprudence*  
*Cas concrets d'harcèlement sexuel et d'agissements sexistes*
- **Présentation des obligations légales relatives à la protection du salarié**

## Attributions et actions du référent CSE

- **Rappel des missions générales du CSE en matière de prévention des RPS intégrant les violences internes au travail**
- **Mener une enquête contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes dans le cadre du droit d'alerte : Détecter les situations à risques et définir les moyens de prévention**
- **Intégrer la procédure du droit d'alerte du CSE ainsi que les recours contentieux du salarié victime**
- **Identifier les acteurs, leurs rôles et responsabilités : direction et managers, médecin du travail, inspecteur du travail, référents RH (établissement + 250 salariés)**
- **Les moyens de communication :**  
Entreprise : Affichage obligatoire, Mise à jour du règlement intérieur, charte de bonne conduite,  
Référent CSE : campagne de sensibilisation, Analyse de risque au travers du Document Unique, ...
- **Présentation de la méthodologie d'enquête en cas de plainte, réclamation individuelle**

*Cas pratique : comment exposer clairement des faits rapportés de harcèlement sexuel aux membres du CSE*

*Séquences audiovisuelles de cas pratiques de situation de harcèlement sexuel*

## Formation à distance

Nous proposons 3 modalités de formation :

- **En présentiel.** (Protocole sanitaire à disposition)
- **En mixte.** Une partie des participants en présentiel, l'autre en visio
- **En visio.**

## BULLETIN D'INSCRIPTION

ENTREPRISE : (cachet/signature)  
 ADRESSE :  
 TELEPHONE :  
 ADRESSE E-MAIL :  
 PERSONNE À CONTACTER :  
 FONCTION : Date :

Veuillez inscrire

Nom des stagiaires	Intitulé du stage	Date de la session <b>2022</b> Cocher la date choisie
	<b>Référent Harcèlement sexuel du CSE</b>	<input type="checkbox"/> 1 février 2022
		<input type="checkbox"/> 5 avril 2022
		<input type="checkbox"/> 23 juin 2022
		<input type="checkbox"/> 14 octobre 2022
		<input type="checkbox"/> 12 décembre 2022
		<b>De 9h00 à 17h00</b>
		<input type="checkbox"/> à Paris
		<input type="checkbox"/> en visio

### **Tarif de la formation : 365 € ht\* par personne**

\* Pour les CSE et les associations non soumises à la Tva, prix **exonéré** de toutes taxes

*Cette participation comprend les pauses ainsi qu'une documentation d'appui.  
Ne comprend pas le repas des participants.*

Bulletin à retourner  
par mail à [info@lefreneecse.com](mailto:info@lefreneecse.com)

Toute annulation moins de 10 jours calendaires avant le début du stage donnera lieu à facturation de 50% du montant du stage.

Toute annulation postérieure au début de la formation donnera lieu à facturation du montant du stage, sauf cas de force majeure